



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

Voilerie pour Navires de Charge – Constitution de société

Référence : L028253

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 29 novembre 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte S.S.P. signé électroniquement en date du 19 novembre 2024, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : « Voilerie pour Navires de Charge » en abrégé « VNC » Capital : 5.000 € Siège social : 4 rue de la Comté (22380) SAINT-CAST-LE-GUILDON Objet : – la conception, la fabrication, la réparation et la vente de voiles de navire ; – la recherche et le développement de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques dans le domaine de la propulsion vélique; – la fourniture de tout accessoire lié au navire notamment accastillage, grément, etc; – la prestation de tous services notamment en matière de comptabilité, achats et finance pour le compte de filiales ; – la participation de la société, par tous moyens, à toutes opérations commerciales ou industrielles, entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandites, souscription ou achats de titres ou de droits sociaux, fusions, alliance, sociétés en participation, groupement d'intérêt économique ou autrement ; – Et d'une manière générale, toutes les opérations quelles qu'elles soient, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe, susceptible d'en faciliter l'exercice, l'extension ou le développement. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Cession d'actions : toute cession est soumise à l'agrément d'une décision collective extraordinaire des associés. Assemblées : Tout associé a le droit d'assister et de participer aux délibérations. Président : Société NAVPAM société par actions simplifiée au capital de 42.321,10 euros, dont le siège social est situé à SAINT-CAST-LE-GUILDON (22380), 4 rue de la Comté, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO sous le numéro 849 658 687 La société sera immatriculée au RCS de RCS SAINT-MALO Pour Avis

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)